

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

5 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

5 décembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 13

votants : 14

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 10 DÉCEMBRE A DIX NEUF HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme DESBOIS donne procuration à Mme LE DRÉAU

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Fixation du montant du loyer épicerie bar tabac

Délibération DE03-10122024

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer pour le commerce épicerie bar tabac situé 6 place de l’église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le loyer commerce épicerie bar tabac situé 6 place de l’église à 480,00€.

Il est évoqué de ne pas faire payer les _____ jours d’installation comme il a été fait pour la boulangerie.

La présente délibération est acceptée à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans

Le 11 décembre 2024

Le Maire

Martine COUET

Le secrétaire de séance

Fabien LECERF

